

DEPARTEMENT du PUY-de-DÔME

DELIBERATION du CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION du MOIS de DECEMBRE 2018
SEANCE du MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2018

MOYENS GENERAUX Finances et comptes publics

Budget Primitif 2019 du Département (budget principal et budget annexe du site de Charade)

N° 3.18 du bordereau

Séance présidée par Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL
Président du Conseil départemental

Etaient présents :

M. Jean-Yves GOUTTEBEL, M. Alexandre POURCHON, Mme Pierrette DAFFIX-RAY, M. Serge PICHOT, Mme Sylvie MAISONNET, M. Gérard BETENFELD, Mme Dominique GIRON, Mme Elisabeth CROZET, M. Bernard SAUVADE, Mme Dominique BRIAT, M. Gérard COURTADON, Mme Nicole ESBELIN, M. Laurent DUMAS, M. Damien BALDY, Mme Colette BETHUNE, M. Claude BOILON, M. Grégory BONNET, Mme Martine BONY, Mme Nathalie CARDONA, M. Lionel CHAUVIN, Mme Annie CHEVALDONNÉ, M. Jean-Luc COUPAT, Mme Catherine CUZIN, Mme Caroline DALET, M. Pierre DANIEL, Mme Nadine DÉAT, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE-LEGARS, M. Jacky GRAND, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Marie-Anne MARCHIS, M. Flavien NEUVY, M. Jean-Philippe PERRET, M. Gilles PÉTEL, Mme Monique POUILLE, Mme Valérie PRUNIER, Mme Clémentine RAINEAU, M. Patrick RAYNAUD, Mme Monique ROUGIER, M. Michel SAUVADE, Mme Elise SERIN, Mme Bernadette TROQUET.

Absents ou excusés :

M. Olivier CHAMBON, M. Bertrand BARRAUD, Mme Valérie BERNARD, Mme Jocelyne BOUQUET, M. Jean-Marc BOYER, M. Jean-Paul CUZIN, M. Antoine DESFORGES, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M. Eric GOLD, Mme Emilie GUEDOUAH-VALLEE, Mme Audrey MANUBY, M. Florent MONEYRON, M. Lionel MULLER, M. Bertrand PASCIUTO, Mme Anne-Marie PICARD, M. Jean PONSONNAILLE, M. Pierre RIOL, Mme Eléonore SZCZEPANIAK.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales (troisième partie) et en particulier son article L. 3211-1,

Vu les dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée départementale,

LE PRÉSIDENT AYANT PRÉALABLEMENT

EXPOSÉ

Le budget d'une collectivité territoriale est un acte de prévision et d'autorisation. Le Budget Primitif traduit les axes politiques mis en œuvre par le Conseil départemental au cours de l'année à venir.

Le Budget Primitif 2019 s'inscrit naturellement dans le cadre des orientations budgétaires présentées mi-novembre 2018.

Le document annexé à la présente délibération expose l'évolution envisagée de l'épargne du Département pour 2019 en fonction de la variation attendue des charges et des produits de fonctionnement. Il présente également la politique d'investissements projetée par la collectivité départementale.

Par ailleurs, il est proposé de reconduire le dispositif de neutralisation budgétaire des amortissements à la même hauteur que précédemment, soit 10 millions d'euros.

Sur proposition du Rapporteur Général du Budget et du Vice-Président délégué du Conseil départemental en charge des moyens généraux,

Après en avoir délibéré en séance publique, le quorum étant atteint,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME

DÉCIDE

- Amendement présenté par le groupe La Gauche 63 : à la majorité des suffrages exprimés (pour : les Conseillers départementaux du groupe La Gauche 63 et ceux du groupe Socialiste Radical et Républicain à l'exception de Mme Dominique Briat, contre : les Conseillers départementaux du groupe d'Union des Républicains),

- Budget Primitif 2019 : à la majorité des suffrages exprimés (contre : les Conseillers départementaux du groupe d'Union des Républicains),

① - **de se prononcer** favorablement sur l'amendement suivant :

"Les Conseillers départementaux du Puy-de-Dôme conviennent :

- **d'affirmer** une opposition aux politiques néolibérales et à leurs conséquences dramatiques sur l'emploi, le droit du travail, les services publics, la solidarité et l'environnement,

- **de contester** publiquement la politique gouvernementale envers les collectivités, et particulièrement les Départements, qui met en œuvre l'austérité budgétaire et poursuit l'asphyxie des budgets nécessaires aux politiques de solidarité et de proximité du Département du Puy-de-Dôme,

- **de réclamer** de l'Etat le versement de moyens financiers dont le Département est privé depuis maintenant plusieurs années afin de construire des politiques à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux,

- **d'initier** une démarche d'action collective associant l'ensemble des collectivités territoriales qui le souhaitent".

② - **d'adopter** le Budget Primitif du Département (budget principal et budget annexe du site de Charade) afférent à l'exercice 2019, par nature, par chapitre et sans crédits spécifiés pour les montants suivants :

• Le budget principal s'équilibre, en mouvements budgétaires, à la somme de **673 475 631,66 €** pour la section de fonctionnement et à la somme de **241 323 160,53 €** pour la section d'investissement, soit au total une somme de **914 798 792,19 €**,

• Le budget annexe du site de Charade s'équilibre, en mouvements budgétaires, à la somme de **724 002,98 €** pour la section de fonctionnement et à la somme de **600 000 €** pour la section d'investissement, soit au total une somme de **1 324 002,98 €**.

③ - **de reconduire** le montant fixé à **10 000 000 €** concernant la neutralisation budgétaire des amortissements pour 2019 pour le budget principal du Département.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Clermont-Ferrand, le
P/le Président du Conseil départemental,
Signé : Claude BOILON
Gérard BETENFELD

Par délégation du Président,
Le Rapporteur Général du Budget,



Claude BOILON

Par délégation du Président,
le Vice-Président du Conseil
départemental,



Gérard BETENFELD